

DÉLIBÉRATION n° 2023/118

L'an deux mille vingt-trois et le 03 octobre 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 27 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Sandrine DURAN, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Laurent LAGES et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Françoise PIQUE à Jean-Claude SUBIAS, Ingrid ROUZAUD à Pierre DUMAINE, Maurine FOSSAT à Jean-Marie DA BENTA, Sylvie ORTEGA à Laurent LAGES, Rony BARTHE à Bernard PLANO et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Cindy SIBE, Jean-Pierre CABOS, Isabelle ORTE et Frédéric SIBOUT.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Développement et Cadre de Vie - Rue du 8 mai - Demande de subventions

La Ville de Lannemezan a engagé des démarches pour réaménager la rue du 8 mai 1945, qui est la section la plus urbaine de l'axe d'entrée de ville sud de son territoire, majeure dans son fonctionnement.

Une première étape a été de mandater une assistance à maîtrise d'ouvrage afin de faire un état des lieux, d'établir des scénarios et d'organiser la concertation. Ce travail a été finalisé en début d'année et a permis de dégager un scénario qui opte pour les éléments suivants :

- l'axe maintenu à double sens sur l'ensemble du linéaire, avec une emprise de circulation réduite ;
- la mise en place de circulations « modes actifs » agréables et sécurisées et d'un stationnement continu tout au long de la voie ;
- la forte clarification des usages et une grande dissymétrie des traitements entre l'Est (voué au double sens vélos) et l'Ouest (large trottoir planté avec stationnement côté commerces) ;
- la création d'une nouvelle placette centrale près du pôle de commerces et de services.

Suite à cela, les étapes opérationnelles de conception du projet / maîtrise d'œuvre et de réalisation des travaux d'aménagement vont s'enchaîner.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses	Montant en € HT	Recettes	Montant	%
MOE	65 000	Région - ESP PUB	100 000	6,67%
		ETAT	127 409,5	8,49%
		Fonds Vert	50 000	3,33%
Travaux	1 435 000	Agence de l'eau	24 065	1,60%
		CD 65 - CU	100 000	6,67%
		CD 65 - DRM	112 000	7,47%
		Autofinancement	986 526	65,77%
TOTAL	1 500 000	TOTAL	1 500 000	100,00%

LE CONSEIL MUNICIPAL,

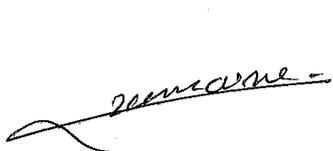
- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

DECIDE

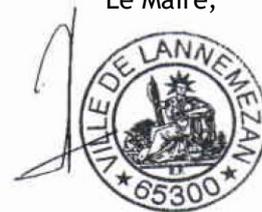
➤ D'autoriser Monsieur le Maire à :

- Solliciter les financeurs selon le plan de financement présenté
- Signer toutes pièces afférentes à cette demande de subvention

Le secrétaire,




Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 10 octobre 2023